



Compte-rendu de la CAPA AVANCEMENT du 30 JUIN 2021

Présents :

Administration : Mde Depardieu (Direction générale des Ressources Humaines), M. Doreau (Chef de la DPE), Mme Chadouteau (Adjointe au Chef de la DPE), Mmes Barbier et Detambel (gestion collective).

M. Scheithauer (IEN IO 86) en visio & M.Thevenet (Chef du SAIIO) en présentiel. Absence des 2 autres IEN, 1er degré.

Représentants des personnels : Tous les titulaires (FSU et SGEN) en présentiel et les membres suppléants en visio.

Suite à la lecture des déclarations liminaires :

- Les représentants des personnels ont à nouveau interpellé l'administration pour connaître les raisons « du gel » des postes administratifs notamment pour les CIO de Saintes, Châtelleraut et Bressuire. La DRH nous dit qu'elle va demander à connaître le contexte pour répondre à notre question de savoir si les postes seront mis au prochain mouvement.

Commentaire de la FSU : Toujours pas de réponse précise de l'administration malgré l'envoi de nos questions diverses en amont de la CAPA !

Les représentants des personnels demandent à la DRH d'expliquer les raisons de l'arrivée d'un personnel titulaire sur un poste de secrétariat actuellement occupé par un contractuel sans que le poste soit passé au mouvement : situation RH ayant fait l'objet d'un traitement spécifique ? La DRH nous fait part de son étonnement et nous répond qu'elle ne connaît pas cette situation particulière au CIO de Bressuire ; elle va se renseigner pour savoir ce qui s'est passé. Nous lui demandons de nous apporter la réponse dès que possible. Nous demandons pour la énième fois que les postes soient mis au mouvement puisque susceptible d'être demandés par tout personnel titulaire !

-Mr Thévenet nous répond qu'il n'est pas directement en charge du dossier relatif aux équipements informatiques et téléphones pro pour les Psy-EN-EDO. Il travaille en lien avec la DSI pour apporter les réponses les meilleures possibles.

Commentaire de la FSU : mêmes réponses du CSAIIO que celles données lors de notre audience du 26 avril. Toujours pas de réponses de la Rectrice à notre courrier lui rappelant les obligations de l'employeur de fournir le matériel professionnel nécessaire à l'exercice de nos missions. Nous invitons les collègues à faire le maximum de tickets sur la plateforme Amerama. Tous les psy-EN-EDO et EDA n'ont pas d'ordinateurs et de télé-

phone pro performants : soyons nombreux à renseigner le registre RSST pour dénoncer les conditions de travail inacceptables qui sont les nôtres.

Mobilisons nous massivement dans nos CIO et nos RASED ! Vos élus sont à vos côtés pour ce faire.

- Budget des CIO : Il est contraint par rapport au budget académique et donc fortement en baisse. L'achat des tests a été fait sur d'autres lignes budgétaires en lien avec la DIBAG afin d'équiper le mieux possible les CIO. Les maquettes de Wisc5 vont être remises DCIO lundi 5 juillet. Le CSAIIO remercie Mde Juin pour le travail qu'elle a réalisé ; elle cesse ses fonctions fin août et un appel à candidatures auprès de tous les psy-EN-EDO de l'académie est fait.

Commentaire de la FSU : Les Psy-EN-EDA demandent la réactivation du groupe de travail académique pour doter les collègues de tests actualisés ; certains étant contraints d'utiliser encore le Wisc 4 !

- Formation des Psy-EN : le CSAIIO prévoit la mise en place d'un groupe de travail (GT) dès la rentrée, fin septembre – début octobre, sur cette thématique pour évaluer nos besoins et réfléchir à un plan de formation qui corresponde à nos demandes.

M. Scheithauer en lien avec la DAFPEN et les collègues du SAIIO, animera ce groupe de travail ; les formations EDA / EDO qui se font dans le 86 et semblent donner satisfaction à une majorité de collègues pourraient être développées à l'échelle de l'académie. Le CSAIIO demande aux représentants des personnels de proposer des noms pour y participer.

CAPA Avancement accéléré d'échelon:

En préambule, M. Doreau nous confirme que la CAPA recours suite aux entretiens PPCR, n'a pas eu lieu faute de demandes. Il n'y a pas eu de refus de rendez-vous de carrière, pas d'appréciation non renseignée, ni d'avis « à consolider ».

Concernant les postes pour les mouvements, il n'y a pas de retraitable.

M. Doreau rappelle le contexte de l'avancement accéléré d'échelon qui repose sur l'appréciation finale de la rectrice. Il nous informe des résultats des groupes de travail sur les « lignes directrices de gestion » (LDG) prévus dans le cadre du « dialogue social » : en cas d'égalité de barème, pour départager les promouvables, le 1^{er} critère est « l'ancienneté générale de service » (AGS) et le 2^{de} critère est l'ancienneté de grade (rappel : avec la création du corps unique des Psy-EN, la majorité des collègues a été reclassée avec une ancienneté commençant au 1^{er} septembre 2017). Nous demandons les éléments constitutifs de l'AGS = seule la date d'entrée dans la Fonction Publique compte ; le service national n'en fait pas parti : il compte seulement pour le calcul de la pension de retraite.

Concernant les résultats de cette CAPA avancement accéléré d'échelon :

Pour l'avancement du 7^{ème} au 8^{ème}, les reliquats de promotion de 19-20 et 20-21 ont permis la promotion d'un EDA. L'année passée, c'était un EDO qui avait été promu.

Pour l'avancement du 8^{ème} au 9^{ème}, promotion « automatique » en fonction des contingents d'un EDO. Les reliquats de promotion de 19-20 et 20-21 (fusion de ceux des EDA & EDO) ont permis la promotion supplémentaire d'un EDA.

Le reste après CAPA est de :

- 0, 4 pour le passage au 7^{ème} échelon

- et de 0 pour le passage au 9^{ème} échelon.

Concernant les résultats de cette CAPA avancement d'échelon à l'ancienneté, nous demandons à l'administration de vérifier que les collègues de la DROnisep font partis du listing.

Commentaire de la FSU = ils avaient été « oubliés » lors d'une précédente campagne d'avancement accéléré d'échelons antérieurement à la mise en place du PPCR.

Nous posons la question de la communication des résultats aux personnels. L'administration nous informe de l'usage d'i-prof pour ce faire.

Questions diverses envoyées en amont de la CAPA :

Nous sommes les seuls à avoir envoyé des questions diverses en amont de la CAPA.

- Résultats du mouvement intra 2021 :

L'administration nous informe que les organisations syndicales seront destinataires des bilans à la rentrée lors du comité technique académique (CTA).

Les DCIO et IEN de circonscription n'ont pas la liste des entrants dans leur CIO et RASED ; les arbitrages sont en cours et une fois finalisés, les mails d'informations partiront pour leur faire connaître les entrants.

La demande de réintégration pour les psy-EN est en cours. Les dossiers seront faits pour la rentrée et présentés lors du CTA. La DPE traite actuellement les demandes de révision et de recours ; il n'y en a pas pour les psy-EN-EDA.

La FSU demande à l'administration de garantir le maintien du barème de points pour les collègues psy-EN-EDA qui subissent un changement arbitraire d'école de rattachement décidé par l'IEN de circonscription en lien avec le remodelage de la carte des circonscriptions. Si les collègues souhaitent muter par la suite, ils ne doivent pas subir une baisse de points pour leur barème de mutation puisque le changement d'école de rattachement n'est pas de leur fait.

-Passerelles EDO – EDA : l'administration rappelle qu'il n'y a toujours pas de textes réglementaires. Nous intervenons pour soutenir les demandes des collègues en nous appuyant sur l'expérience précédente d'un collègue EDO affecté à titre provisoire lors du mouvement des contractuels sur un poste EDA resté vacant.

Nous avons obtenu de la DRH que les 3 demandes EDO vers EDA et celle d'EDA vers EDO soient étudiées sans a priori négatif du fait de l'absence de textes réglementaires. L'administration nous informe que ces demandes de passerelle à titre provisoire pour une année, sont dans le circuit d'arbitrage ; les inspecteurs des 1^{ers} et 2^{es} de degré ayant déjà émis un avis pour ces psy-EN demandeurs. L'administration a le souci de ne pas déséquilibrer l'existant.

- Détachement : Un seul avis favorable sur 3 demandes. Le volume de détachement se calibre par rapport au nombre de postes du vivier Psy-EN de l'académie. Ensuite le ministère tient compte de l'équilibre du corps pour calculer le nombre de détachement accordé. La FSU signale les nombreux postes vacants. La DRH nous dit ne pas connaître les tenants du dossier mais l'administration nous assure d'une attention particulière l'année prochaine pour essayer d'augmenter le nombre de détachements, car il y a beaucoup de postes vacants et ce n'est pas satisfaisant.

- Contractuels ayant candidaté via LILMAC :

Vivier EDA: 11 + 5 supplémentaires en EDA. La FSU signale l'insuffisance du vivier par rapport aux besoins.

Vivier EDO: 23, l'administration nous dit que normalement les 2 lauréats du concours n'en font pas parti mais elle va vérifier.

La FSU demande à connaître le calendrier d'affectation des contractuels : ce sera à partir du 15 juillet et si possible avant le 23 juillet.

La clarification des besoins en contractuels EDO se fera lors de la réunion académique des DCIO le 5 juillet.

- Postes de DCIO vacants : Les 2 postes de Rochefort et Bressuire ont été pourvus lors du mouvement national. Le poste de Jonzac est resté vacant à l'issue de ce mouvement. Suite à 2 départs en retraite, les postes de La Rochelle et Niort ont fait l'objet d'un appel à candidature, idem pour Jonzac. Ils sont pourvus pour la rentrée 2021 à titre provisoire. Nous demandons à connaître les critères de sélection des dossiers ; le CSAIIO nous répond qu'ils sont connus des candidats (CV, lettre de motivation. Il y a eu entretien avec le DASEN, CSAIIO et/ou IIO. Nous demandons à connaître le nombre de candidats pour chaque postes = 1 candidat pour le CIO de Niort ; 2 candidats pour le CIO de La Rochelle et 1 candidat pour le CIO de Jonzac.

Les postes restés vacants de Bressuire et Saintes font l'objet d'un appel à candidature auprès des Psy-EN titulaires, idem pour le poste de DCIO au SAIIO. Nous questionnons M. Thévenet : il nous dit avoir pris contact avec les autres CSAIIO pour élargir l'appel à candidature aux académies limitrophes (Nantes...) pour un faisant-fonction DCIO à Bressuire. S'il n'y a aucun candidat, le CSAIIO nous dit qu'il y aura « réorganisation ».

Commentaire de la FSU = Le CSAIIO ne nous précise pas les modalités envisagées pour cette ré-organisation.

- Classe exceptionnelle :

L'administration nous dit qu'elle n'a pas reçu le contingent académique du ministère et qu'elle est en attente de publication de textes pour recadrer réglementairement l'accès à la classe exceptionnelle. Le contingent sera publié sur le site académique, c'est une obligation.

Premiers messages adressés aux promouvables pour qu'ils complètent leur CV.

Nous signalons à l'administration les situations de collègues exerçant en « éducation prioritaire » qui ont été déclarés éligibles au vivier 1 l'année passée et ne le sont plus cette année. L'administration nous précise qu'elle examine le dossier financier ; c'est seulement depuis 2015 que l'indemnités REP / REP+ apparaît sur les bulletins de salaires de sorte que les 8 années ne sont pas encore atteintes. L'administration précise aussi que, conformément au BO, les 8 années sont validées pour les seuls DCIO titulaires ; un faisant fonction DCIO ne bénéficie pas de cette validation.

Nous signalons à l'administration que certains collègues ont eu un seul avis et doivent insister auprès de leur IEN pour avoir le 2ème avis nécessaire au dossier.

- Congés de formation : Aucun mois accordé au titre de l'année scolaire 21-22 du fait de l'absence de demande.

- Stages MIN : L'administration nous dit attendre les éléments de la DAFPEN pour pouvoir nous répondre.

- Campagne de promotion à la hors classe : Les collègues seront informés à partir du 15 juillet via Iprof et les mails automatiques générés par le ministère, préciseront : « promu » ou « pas promu ».

L'administration nous fait connaître les perspectives d'évolution : les collègues auront accès aux informations sur leur barème.

Dans le cadre de la rénovation du dialogue social, le Rectorat nous fait savoir qu'il doit communiquer le nombre de contingent de promotion pour la hors classe et les organisations syndicales connaîtront en septembre la liste des promus.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU et SNUIPP-FSU